



Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Date de parution : 24/03/2025

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Code de produit : Prefix 21K

SYNTHÉTIQUE : Huile moteur; PCMO; Conventionnelle

N° FDS : 820508

1.2. Utilisation prévue du produit

Huile de lubrification. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consultez la fiche de données de sécurité de ces produits.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

POUR LES PRODUITS FABRIQUÉS AUX ÉTATS-UNIS :

Fabricant

Performance Plus
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9147
1-800-669-5740

www.safety-kleen.com

Fournisseur (au Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.
25, Regan Road
Brampton, Ontario, L7A 1B2
Canada

POUR LES PRODUITS FABRIQUÉS AUX CANADA

Fabricant

Safety-Kleen Canada, Inc.
25, Regan Road
Brampton, Ontario, L7A 1B2
Canada

Fournisseur (aux États-Unis)

Safety-Kleen systems, Inc.
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149
1-800-669-5740

www.safety-kleen.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-468-1760

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH – Can., É.-U.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH – Can., É.-U.

Aucun étiquetage ne s'applique selon le 29 CFR 1910.1200 (États-Unis) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 (Canada).

2.3. Autres risques

L'exposition peut aggraver les conditions préexistantes des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH – Can., É.-U.)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur de produit	% *	Classification SGH des ingrédients
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées	Huiles lubrifiantes (pétrole), usées, hydrotraitées / Huiles lubrifiantes (pétrole), usées, hydrotraitées / Huiles lubrifiantes (pétrole), usées, hydrotraitées /	(Numéro CAS) 64742-58-1	60 – 80	Tox. par asp. 1, H304

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

	Huiles lubrifiantes, pétrole, hydrotraitées, usées / Huiles lubrifiantes, pétrole, usées, hydrotraitées (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une huile lubrifiante usée avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme des C15-50.)			
Huiles minérales		(Numéro CAS)	2,3 – 14	Aucune classification.
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité	Distillats de pétrole, paraffiniques lourds hydrotraités / Distillats (pétrole), paraffiniques lourds hydrotraités / Huile de paraffine / Distillats de pétrole, paraffiniques lourds hydrotraités (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière avec de l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie d'au moins 100 SUS à 100 °F (19 cSt à 40 °C). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.) / Distillat paraffinique lourd hydrotraité / HUILE MINÉRALE HYDROGÉNÉE / Huile minérale hydrogénée	(Numéro CAS) 64742-54-7	1 – 5	Tox. par asp. 1, H304
Distillats de pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant	Distillats de pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant / Distillats (pétrole), paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant / Huile de paraffine / Distillats, pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant / Huiles, paraffiniques, lourds, déparaffinés à l'aide de solvant / Distillats, pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par élimination des paraffines normales d'une fraction pétrolière par cristallisation à l'aide de solvant. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est d'au moins 100 SUS à 100 °F.) / Distillat paraffinique lourd déparaffiné à l'aide de solvant (pétrole)	(Numéro CAS) 64742-65-0	0,5 – 1,5	Tox. par asp. 1, H304

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl)phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)-	Sel de zinc de O,O-bis(1,3-diméthylbutyl)dithiophosphate / Sel de zinc de 2-pentanol, 4-méthyl-, phosphorodithioate d'hydrogène / Sel de zinc de l'acide phosphorodithioïque, ester de O,O-bis(1,3-diméthylbutyle) / Bis(phosphorodithioate) de O,O,O',O'-tétrakis(1,3-diméthylbutyl) de zinc / (1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioate de zinc / Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl)phosphorodithioato-.kappa.S,.kappa.S']-, (T-4)- / Bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioate de zinc / Sel de zinc de 4-méthyl-2-pentanol phosphorodithioate d'hydrogène / (T-4)-Bis [O,O-bis (4-méthylpentan-2-yl) phosphorodithioato-.kappa.S,.kappa.S']zinc(II) / Zinc bis(1,3-diméthylbutyl) dithiophosphate / Zinc bis (1,3-diméthylbutyl) dithiophosphate	(Numéro CAS) 2215-35-2	0,1 – 1	Irritat. cutanée 2, H315 Lésions yeux 1, H318 Aiguë aquatique 2, H401 Chronique aquatique 2, H411
Distillats de pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant	Distillats de pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant / Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant / Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant / Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant / Distillats (pétrole) paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant / Huile de paraffine / Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant (Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme produit raffiné à partir d'un procédé d'extraction par solvant. Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est au moins 100 SUS à 100 °F [19 cSt à 40 °C].) / Distillat de pétrole paraffinique lourd raffiné à l'aide de solvant / Distillats (pétrole), paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant; Huile de base - non spécifiée [Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue comme produit raffiné à partir d'un procédé d'extraction par solvant.	(Numéro CAS) 64741-88-4	0,1 – 1	Tox. par asp. 1, H304

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

	Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-50 et produit une huile finie dont la viscosité est au moins 100 SUS à 100 °F (19 cSt à 40 °C) / Huile de base, huile de base pour lubrifiant / Distillats de pétrole paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant			
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)-	Phosphorodithioate, O,O-bis (2-éthylhexyle), zinc / Acide phosphorodithioïque, O,O-bis (2-éthylhexyle) ester, sel de zinc / Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyle)] bis(dithiophosphate) / Zinc, dithiophosphate bis(2-éthylhexyle) / Zinc, bis[O,O-bis (2-éthylhexyle) .kappa.S']-, (T-4)- / Zinc bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) bis(dithiophosphate) / Acide phosphorodithioïque, O,O-bis (2-éthylhexyle) ester, sel de zinc / Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyle) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4) / Acide phosphorodithioïque, O,O-bis(2-éthylhexyle) ester, zinc sel / (T-4)-Bis[O,O-bis (2-éthylhexyl) phosphorodithioato-.kappa.S,.kappa.S']zinc / Zinc di(2-éthylhexyl) dithiophosphate	(Numéro CAS) 4259-15-8	0,1 – 0.3	Lésions yeux 1, H318 Aiguë aquatique 2, H401 Chronique aquatique 2, H411
Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyle), produits de réaction avec les monoglycérides de coco et l'oxyde de molybdène (MoO3)	Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyle), produits de réaction avec les monoglycérides de coco et l'oxyde de molybdène / Concentré OD-855 / Produit de réaction de cocoalkyldiéthanolamides et de cocoalkylmonoglycérides et de trioxyde de molybdène (1,75-2,2 : 0,75-1,0 : 0,1-1,1) / Produit de réaction de cocoalkyldiéthanolamides et de cocoalkylmonoglycérides et de trioxyde de molybdène / Produit de réaction de N,N-bis(hydroxyéthyl) coco-amides, coco-monoglycérides et de trioxyde de molybdène / Produit de réaction de cocoalkyldiéthanolamides et de cocoalkylmonoglycérides et de trioxyde de molybdène (1,75-2,2:0,75-1,0:0,1-1,1)	(Numéro CAS) 445409-27-8	0,1 – 0.3	Aucune classification.

Texte intégral des déclarations H : se reporter à la section 16

*** La concentration réelle des composants est un secret commercial, conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2022-272 du Canada et au 29 CFR 1910.1200 des États-Unis. Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids/poids (p/p %) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en pourcentage de volume par volume (v/v %).

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins des premiers soins

Généralité : Ne jamais donner quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, obtenir un avis médical (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : En cas de symptômes : se rendre à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si la difficulté respiratoire persiste.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés. Arroser la zone affectée d'eau pendant au moins 5 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

Contact oculaire : Rincer les yeux soigneusement à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela ne présente aucune difficulté. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

Ingestion : En cas de vomissement, maintenir la tête sous la ceinture. Rincer la bouche. NE PAS provoquer de vomissement. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Symptômes et effets majeurs, aigus et retardés

Généralités : Il n'est pas attendu que le produit pose un risque important dans des conditions prévues d'utilisation normale.

Inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact cutané : Une exposition prolongée peut causer une irritation cutanée.

Contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets nocifs.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

En cas d'exposition ou d'inquiétudes, obtenir des conseils et une attention médicale. Pour demander l'avis d'un médecin, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : MESURES CONTRE LES INCENDIES

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs inadéquats : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant à l'alcool ou poudre chimique.

Agents extincteurs inadéquats : Ne pas utiliser un jet d'eau fort. L'utilisation d'un jet d'eau fort peut répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence lors des incendies impliquant des produits chimiques.

Instructions aux pompiers : Utiliser un vaporisateur ou un brumisateur d'eau pour refroidir les contenants exposés.

Protection lors d'une lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Hydrocarbures.

5.4. Référence aux autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Le produit renversé présente un risque de glissade. Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer (les vapeurs, les brouillards, les aérosols).

6.1.1. Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de sécurité : Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour le personnel des services d'urgence

Équipement de sécurité : Équiper l'équipe de nettoyage d'équipement de protection adéquate.

Mesures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit identifier la présence de substances dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

6.2. Précautions environnementales

Prévenir la pénétration dans les égouts et les réseaux d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les résidus en toute sécurité. Absorber et/ou contenir le déversement à l'aide d'un matériau inerte. Transférer le produit déversé dans un contenant approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence aux autres sections

Se reporter à la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et à la section 13 pour les précautions relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire

Dangers supplémentaires en cas de manipulation : La matière déversée peut présenter un risque de glissade.

Précautions pour une manipulation sécuritaire : Se laver les mains et les autres zones exposées au moyen d'un savon doux et d'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter le contact prolongé avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards, les aérosols.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire ainsi que toute incompatibilité

Mesures techniques : Se conformer aux règlements applicables.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ranger dans un endroit sec et frais. Conserver/entreposer à l'abri des rayons directs du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Huile de lubrification. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consultez la fiche de données de sécurité de ces produits.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence consultative appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Huiles minérales		
ACGIH – É.-U.	ACGIH LEMT MPT	5 mg/m ³ Pures, hautement et sévèrement raffinées : MPT de 5 mg/m ³ (matière particulaire inhalable). Mal et peu raffinées : l'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée pour atteindre des niveaux aussi faibles que possible.
OSHA – É.-U.	OSHA PEL MPT	5 mg/m ³
NIOSH – É.-U.	NIOSH REL MPT	5 mg/m ³
Alberta	LEMT MPT	5 mg/m ³
Colombie-Britannique	LEMT MPT	1 mg/m ³ Sévèrement raffinées [0,2 mg/m ³ pour les huiles légèrement raffinées]
Manitoba	LEMT MPT	5 mg/m ³ Valeur de l'ACGIH
Terre-Neuve-et-Labrador	LEMT MPT	5 mg/m ³ ACGIH
Nouvelle-Écosse	LEMT MPT	5 mg/m ³ ACGIH
Nunavut	LEMT LECT	10 mg/m ³
Nunavut	LEMT MPT	5 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEMT LECT	10 mg/m ³
Territoires du Nord-Ouest	LEMT MPT	5 mg/m ³
Ontario	LEMT MPT	5 mg/m ³ Pures, hautement et sévèrement raffinées
Québec	VECD (LEMT VECT)	10 mg/m ³
Québec	VEMP (LEMT VMPT)	5 mg/m ³
Saskatchewan	LEMT LECT	10 mg/m ³
Saskatchewan	LEMT MPT	5 mg/m ³
Yukon	LEMT LECT	10 mg/m ³
Yukon	LEMT MPT	5 mg/m ³

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Un équipement adéquat de lavage des yeux et du corps doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales/locales soient respectées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux pour les vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire et faciale : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène, ou lorsque les degrés d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

Autres informations : Ne pas manger, ni boire, ni fumer lors de la manipulation de ce produit.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Ambre
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 246 °C (474,8 °F)
Point d'éclair	: 195 °C (383 °F)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,85 (eau = 1)
Gravité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octane/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: > 20,5 mm²/s

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité :

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (se reporter à la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses, y compris celles associées à des urgences prévisibles :

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter :

Rayons directs du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Hydrocarbures.

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

SECTIONS 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. Information en matière d’effets toxicologiques – Produit

- Toxicité aiguë (voie orale) : Aucune classification.
- Toxicité aiguë (voie dermique) : Aucune classification.
- Toxicité aiguë (inhalation) : Aucune classification.
- Données DL50 et CL50 :
Aucune information supplémentaire disponible
- Corrosion/irritation de la peau : Aucune classification.
- Lésions/irritation oculaires : Aucune classification.
- Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau : Aucune classification.
- Mutagenicité des cellules reproductrices : Aucune classification.
- Cancérogénicité : Aucune classification.
- Toxicité pour des organes ciblés spécifiques (expositions répétées) : Aucune classification.
- Toxicité de la reproduction : Aucune classification.
- Toxicité pour des organes ciblés spécifiques (une seule exposition) : Aucune classification.
- Risque lié à l’aspiration : Aucune classification.
- Symptômes ou blessures après inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
- Symptômes ou blessures suivant un contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.
- Symptômes ou blessures après un contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.
- Symptômes ou blessures après ingestion : L’ingestion peut provoquer des effets nocifs.
- Symptômes chroniques : Aucun connu.

11.2. Information sur les effets toxicologiques – Ingrédient(s)

Données DL50 et CL50 :

Huiles lubrifiantes, pétrole, usées, hydrotraitées (64742-58-1)	
DL50 Rat (voie orale)	> 2 000 mg/kg (Source : IUCLID)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 4 480 mg/kg (Source : IUCLID)
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l’aide de solvant (64742-65-0)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5 g/kg
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5 g/kg
CL50 Rat (inhalation)	> 2 400 mg/m³ (Durée d’exposition : 4 h Source : EPA_HP)
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
DL50 Rat (voie orale)	> 15 g/kg (Source : EPA_HP)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5 000 mg/kg (Source : EPA_HP)
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S’]-, (T-4)- (2215-35-2)	
DL50 Rat (voie orale)	2 000 – 5 000 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 3 160 mg/kg (Source : NLM_CIP)
CL50 Rat (inhalation)	> 2 mg/l (Durée d’exposition : 1 h)
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l’aide de solvant (64741-88-4)	
DL50 Rat (voie orale)	> 5 000 mg/kg (Source : ECHA)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5 000 mg/kg (Source : ECHA)
CL50 Rat (inhalation)	> 5 530 mg/m³ (Durée d’exposition : 4 h Source : EPA_HP)
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) phosphorodithioato-S,S’]-, (T-4)- (4259-15-8)	
DL50 Rat (voie orale)	3 100 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
DL50 Lapin (voie dermique)	> 5 000 mg/kg (Source : CHEMVIEW)
Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyle), produits de réaction avec les monoglycérides de coco et l’oxyde de molybdène (MoO3) (445409-27-8)	
DL50 Lapin (voie dermique)	> 2 g/kg (Source : ECHA)

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

SECTIONS 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1. Toxicité

Écologie – Générale : Aucune classification.

Distillats, pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant (64742-65-0)	
CL50 Poisson 1	> 5 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèces : daphnia magna)
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
CL50 Poisson 1	> 5 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèces : daphnia magna)
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
CL50 Poisson 1	> 100 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : pimephales promelas) [semi-statique] Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	4 – 6 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèces : daphnia magna)
CL50 Poisson 2	25 – 50 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : pimephales promelas [statique] Source : IUCLID)
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant (64741-88-4)	
CL50 Poisson 1	> 5 000 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : oncorhynchus mykiss Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	> 1 000 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèces : daphnia magna)
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
CL50 Poisson 1	10 – 35 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : pimephales promelas) [semi-statique] Source : IUCLID)
CE50 – Crustacés [1]	1 – 1,5 mg/l (Durée d'exposition : 48 h - Espèces : daphnia magna)
CL50 Poisson 2	1 – 5 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : pimephales promelas [statique] Source : IUCLID)
Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyle), produits de réaction avec les monoglycérides de coco et l'oxyde de molybdène (MoO3) (445409-27-8)	
CL50 Poisson 1	> 10 mg/l (Durée d'exposition : 96 h - Espèces : Concorhynchus mykiss) [moyen-Statique] Source : ECHA)

12.2. Persistance et dégradabilité

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30	
Persistance et dégradabilité	Non établi(e).

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30	
Potentiel bioaccumulatif	Non établi(e).
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
Coefficient de partage n-octane/eau (log Koc)	2,21 (à 20 °C/68 °F) (à pH >=5-<=6)
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
Coefficient de partage n-octane/eau (log Koc)	3,59 (à 22 °C /71,6 °F) (à pH 5)
Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyle), produits de réaction avec les monoglycérides de coco et l'oxyde de molybdène (MoO3) (445409-27-8)	
FBC Poisson 1	7 (corps total – poids mouillé)
Coefficient de partage n-octane/eau (log Koc)	0,3 – 6,5 (à pH 3,5)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets indésirables

Autre Information : Éviter de relâcher dans l'environnement.

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

Écologie – Matériaux de rebut : Éviter de relâcher dans l'environnement.

SECTIONS 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

La ou les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément à la réglementation DOT

Non réglementé pour le transport

14.2. Conformément à la réglementation IMDG

Non réglementé pour le transport

14.3. Conformément à la réglementation IATA

Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément à la réglementation TDG

Non réglementé pour le transport

SECTIONS 15 : INFORMATION DE RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations fédérales américaines

Huiles lubrifiantes, pétrole, usées, hydrotraitées (64742-58-1)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant (64742-65-0)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant (64741-88-4)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyle), produits de réaction avec les monoglycérides de coco et l'oxyde de molybdène (MoO3) (445409-27-8)	
Inscrit à l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act, loi sur le contrôle des produits chimiques) des États-Unis – Statut : actif	
Étiquette réglementaire TSCA de l'EPA	PMN - PMN - indique un avis de préfabrication (PMN) entamée d'une substance.

15.2. Règlements des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques ne figurent sur aucune liste fédérale américaine, ou la divulgation de ses composants chimiques n'est pas obligatoire.

15.3. Règlements du Canada

Huiles lubrifiantes, pétrole, usées, hydrotraitées (64742-58-1)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Distillats, pétrole, paraffiniques lourds déparaffinés à l'aide de solvant (64742-65-0)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Distillats, pétrole, paraffinique lourd hydrotraité (64742-54-7)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Zinc, bis[O,O-bis(1,3-diméthylbutyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (2215-35-2)	
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	

Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Distillats, pétrole, paraffiniques lourds raffinés à l'aide de solvant (64741-88-4)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Zinc, bis[O,O-bis(2-éthylhexyl) phosphorodithioato-S,S']-, (T-4)- (4259-15-8)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Amides, coco, N,N-bis(hydroxyéthyle), produits de réaction avec les monoglycérides de coco et l'oxyde de molybdène (MoO3) (445409-27-8)
Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

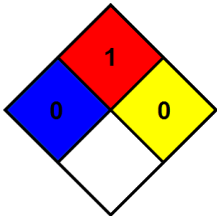
SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de dernière révision	: 24/03/2025
Autres informations	: Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de l'OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada DORS/2015-17.

Phrases du SGH en texte intégral :

304	Peut être mortel si le produit est ingéré ou s'il pénètre dans les voies respiratoires.
315	Provoque une irritation cutanée
318	Provoque des lésions oculaires graves.
332	Nocif en cas d'inhalation.
401	Dangereux pour la vie aquatique.
411	Dangereux pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Risques à la santé – NFPA	: 0 – Matières qui, dans des conditions d'urgence, ne présenteraient aucun danger autre que celui des matières combustibles ordinaires.
Risques d'incendie – NFPA	: 1 – Matériaux qui doivent être préchauffés avant de pouvoir s'enflammer.
Risques de réactivité – NFPA	: 0 – Matériaux qui, en eux-mêmes, sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie.



Huile moteur conventionnelle automobile Performance Plus SQ/GF-7A de qualités 5W-20, 5W-30 et 10W-30

Fiche de données de sécurité

Selon le Federal Register/Vol. 89, No. 98/le lundi 20 mai 2024/Rules And Regulations et selon le Règlement sur les produits dangereux (15 décembre 2022).

Glossaire des abréviations de source de données

ATSDR : Agence du registre des substances toxiques et des maladies (ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis)	FOOD_JOURN : Food Research Journal (1956)
AU_WES : WES Australie	IARC : The International Agency for Research on Cancer (Le Centre international de recherche sur le cancer)
CHEMVIEW : CHEMVIEW : (AGENCE (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])	IDLH : National Institute for Occupational Health and Safety Immediately Dangerous to Life or Health Value Profiles (Profils de valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé de l'Institut national de la santé et de la sécurité au travail)
EC_RAR : European Commission Renewal Assessment Report (Rapport d'évaluation du renouvellement de la Commission européenne)	IUCLID : International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale d'informations uniformes sur les produits chimiques)
EC_SCOEL : European Commission Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (Comité scientifique de la Commission européenne en matière de limites d'exposition professionnelle)	JAPAN_GHS : Japan GHS Basis for Classification Data (Base de données de classification du SGH au Japon)
ECETOC : European Centre for Ecotoxicology and Toxicology of Chemicals Reports (Rapports du Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques)	JP_J-CHECK : Japan J-Check (base de données J-Check du Japon)
ECHA_API : European Chemicals Agency API (API de l'Agence européenne des produits chimiques)	KR_NIER : South Korea National Institute of Environmental Research Evaluations (Évaluation de l'Institut national sud-coréen de recherche environnementale)
ECHA_RAC : ECHA Committee for Risk Assessment (Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques)	NICNAS : Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (Système national australien de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels)
EFSA : European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)	NIOSH : National Institute for Occupational Health and Safety (Institut national de la santé et de la sécurité au travail) (Département de la Santé et des Services Sociaux des États-Unis)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)	NLM_CIP : National Library of Medicine ChemID plus database (Base de données ChemID plus de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)
EPA_AEGL : Acute Exposure Guideline Levels (Guide de seuils d'exposition aiguë) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])	NLM_HSDB : National Library of Medicine Hazardous Substance Data Bank (Banque de données sur les substances dangereuses de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)
EPA_FIFRA : Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act Reregistration Eligibility Decision (Décision d'admissibilité à la réhomologation en vertu de la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])	NLM_PUBMED : National Library of Medicine PubMed plus database (Base de données PubMed plus de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis)
EPA_HPVC : High Production Volume Chemicals (Substances chimiques produites en grande quantité) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])	NTP : National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
EPA_TRED : Risk Assessment for Tolerance Reassessment Eligibility Decision (Évaluation des risques pour la décision d'admissibilité à la réévaluation de la tolérance) (U.S. Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis])	NZ_CCID : New Zealand Chemical Classification and Information Database (Base de données sur la classification et les informations chimiques de la Nouvelle-Zélande)
EU_CLH : European Union Harmonised Classification and Labelling Proposal (Proposition de classification et d'étiquetage harmonisés de l'Union européenne)	OECD_EHSP : Environment, Health, and Safety Publication (Publication sur l'environnement, la santé et la sécurité [Organisation de coopération et de développement économiques])
EU_RAR : European Union Risk Assessment Report (Rapport d'évaluation des risques de l'Union européenne)	OECD_SIDS : Screening Information Data Sets (Ensembles de données d'information sur le dépistage [Organisation de coopération et de développement économiques])
	WHO : World Health Organization (Organisation mondiale de la Santé)

Les informations contenues dans le présent document sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et croyances et sont conçues uniquement comme des conseils pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet du produit. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit et doit déterminer la qualité et l'adéquation du produit pour son utilisation. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quelle qu'elle soit, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier ou autre, et décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages accessoires, consécutifs ou autres découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit. Les informations fournies ne concernent que le matériau spécifique fourni et peuvent ne pas être valables si elles sont utilisées en combinaison avec d'autres matériaux ou processus, sauf indication contraire.

SGH FDS 2015 A. d. N. (Can., É.-U.)